

VOILE LÉGÈRE 2021-2024

Régate de club IND et Critérium INQ et IPR

SAMEDI 16 mars 2024

Club ouvert à partir de 10h30 le matin pour les régatier-e

Plan d'eau de la Gèmerie à Arnage

Club Nautique du Val de Sarthe

Grade 5C

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant annexe B
- 1.2 Les règlements départementaux 2023-2024
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Protocole sanitaire.
- 1.5 Les instructions de course et leurs annexes

2. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - 3.1.1 - les bateaux dériveurs en inter-séries IPR, IMR, IGR, INQ,
- 3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire** en complétant le formulaire joint à cnv.sarthe@gmail.com ou sur le site du club au **plus tard le mercredi 13 mars 2024**
<https://cnvs.jimdofree.com/comp%C3%A9titifs/pr%C3%A9-inscription-%C3%A0-la-r%C3%A9gate/>
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription

Régates de grade 5(a, b ou c)

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant" Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Pas de droit à payer.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
16 mars de 12h30 à 13h30

5.2 Jauge et contrôles : sans objet.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 16 mars	14h30	IND ET INQ

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponible à l'inscription
- Affichage salle « La caravelle ».

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type triangles ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau

7.2 L'emplacement de la zone de course : totalité du plan d'eau excepté zone de baignade.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

- 9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points a Minima de l'annexe A - Inter série.*
Le classement de chaque course sera effectué en temps compensés.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Pas de prix décernés : le plaisir de régater et de se retrouver et se perfectionner !

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : cnv.sarthe@gmail.com ou
Tél. : 0751671287 ou site <https://cnvs.jimdofree.com>

Organisation

Président du Comité de course :

Maxence FERRAND

BULLETIN d'INSCRIPTION

Régate club inter-série dériveurs et Critérium IPR et INQ

Date : **samedi 16/03 2024**Lieu : **Plan d'eau de la Gèmerie à ARNAGE**Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE DU VAL DE SARTHE****N° de voile :****Classe :**

Barreur-Barreuse

N° Licence :

Club :

Equipier-e

N° Licence :

Club :

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M _____ autorise mon enfant _____ à participer à la régata ci-dessus 16/03 2024 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

,

Fait à le 2024

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Cocher la case pour autoriser le Club Nautique du Val de Sarthe à utiliser sur tous supports, les images qui pourraient être faites.,

Le, la concurrent-e s'engage à respecter les consignes réglementaires liées à l'annexe Covid-19 si nécessaire.

Signature du barreur

. _____ de la barreuse

Signature de l'équipier-e.

(Mention nécessaire : lu et approuvé)
et approuvé)

(Mention nécessaire : lu

Fait à, le 2024

Fait à, le 2024